

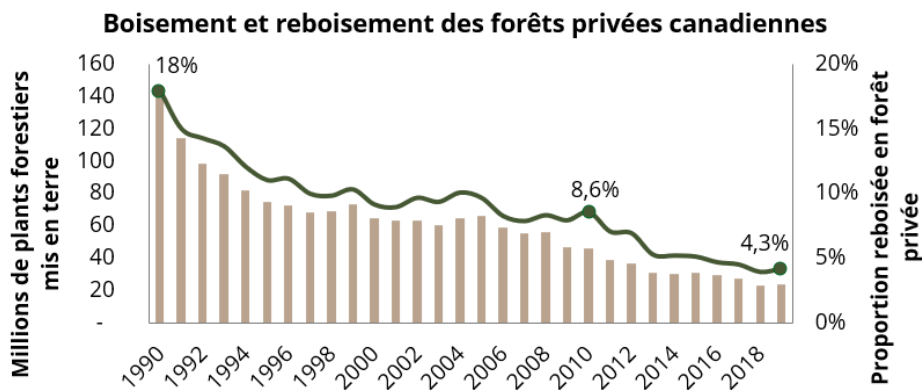


## La forêt privée doit contribuer au reboisement de 2 milliards d'arbres

### Les plantations en forêt privée

La forêt privée constitue depuis toujours un endroit privilégié pour la sylviculture, notamment pour l'établissement de plantations. Les forêts privées sont généralement situées dans le sud, sur des terres fertiles bénéficiant d'un climat plus clément, à proximité des usines de transformation du bois, près de la main-d'œuvre et d'un réseau routier bien desservi. Le boisement de friches et le reboisement de sites perturbés ou récoltés en forêt privée ont toujours fait partie des solutions préconisées pour accroître et assurer le développement harmonieux du couvert forestier tout en générant des services écologiques et une activité socioéconomique structurante pour plusieurs régions du Canada.

Au fil du temps, plusieurs milliards de plants forestiers ont été établis en forêt privée à l'échelle du pays. Entre 1990 et 2019, pas moins de 1,8 milliard d'arbres ont été mis en terre en forêt privée, soit 9,3 % de l'ensemble des plants forestiers reboisés au pays au cours de cette période. Néanmoins, les efforts de reboisement s'y sont largement estompés à travers le temps, entre autres, par une diminution importante des efforts de reboisement au Québec. Au Canada, le reboisement des forêts privées a périclité, passant de plus de 140 millions de plants en 1990 à moins de 25 millions 30 ans plus tard. Les efforts de reboisement ont principalement diminué en forêt privée au cours de cette période alors que de plus en plus de plants ont été destinés aux forêts publiques. En 2019, à peine 4,3 % des efforts de reboisement canadiens étaient destinés au territoire forestier privé, contrairement à 18 % en 1990.

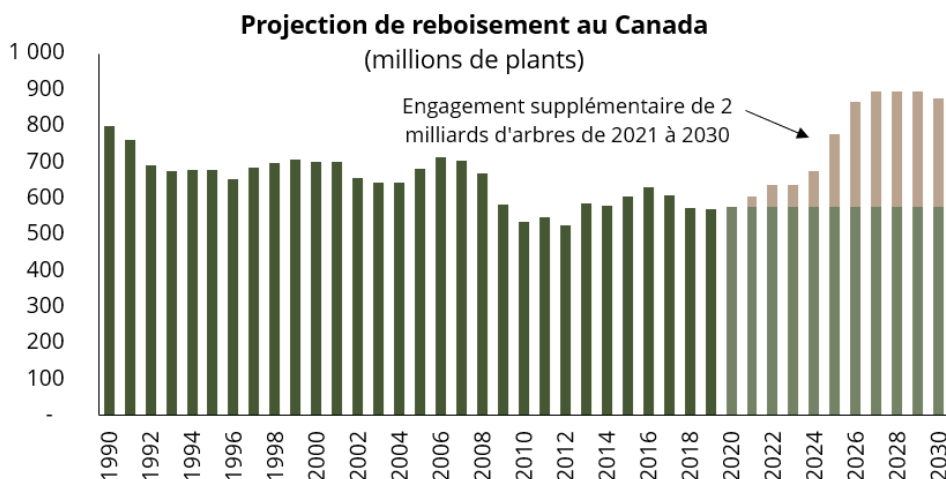


Source : Base de données nationale sur les forêts, Conseil canadien des ministres des forêts

### Programme de reboisement de 2 milliards d'arbres

Le gouvernement fédéral a décidé de miser sur la forêt pour atteindre ses objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, car les arbres en croissance absorbent et séquestrent le carbone. Ce programme est la pierre angulaire du Fonds fédéral pour des solutions climatiques naturelles.

Dévoilé lors de la campagne électorale en 2019, ce programme vise à planter 2 milliards d'arbres supplémentaires à travers le Canada d'ici 2030. À titre indicatif, 572 millions de plants ont été mis en terre en 2019 à travers le pays dans le cadre d'activités régulières de reboisement. Ressources naturelles Canada (RNCan), qui gère ce programme, dispose d'une enveloppe de 3,16 G\$ pour assurer ces objectifs de boisement, reboisement et restauration d'habitats forestiers au cours de la décennie.



Sources : Base de données nationale sur les forêts, Conseil canadien des ministres des forêts, L'engagement de 2 milliards d'arbres, Ressources naturelles Canada

Pour ce faire, RNCan devra établir des partenariats avec les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales, les communautés autochtones, les municipalités et d'autres intervenants. Cette initiative nécessitera de produire des plants, préparer des sites, réaliser le boisement, le reboisement ou la restauration d'habitats forestiers, et finalement assurer une surveillance et la survie des plantations. Les sommes à consacrer seront importantes et c'est pourquoi le gouvernement fédéral cherche à établir des partenariats avec des organisations crédibles pour partager les frais et accroître le potentiel de succès de l'initiative.



### **La nécessité d'ajuster les paramètres du programme pour exploiter le potentiel des forêts privées**

Au-delà du boisement qui a principalement pour objectif d'encourager le développement de nouveaux couverts forestiers, il s'avère que le reboisement sera autorisé pour la régénération des forêts qui ont perdu temporairement leur couvert arboré en raison d'une perturbation naturelle. Il s'agit d'une bonne nouvelle considérant les feux de forêt et l'épidémie de dendroctone du pin qui sévissent dans l'ouest alors qu'une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette sévit dans l'est du Canada. Les besoins pour accroître la production et la mise en terre de plants s'avèrent criants pour faire face à ces défis.

Le gouvernement envisage également de financer des projets de boisement et de reboisement qui permettront ultimement d'accroître la séquestration du carbone ou qui favoriseront la biodiversité des milieux aménagés. Il s'agira alors d'une opportunité à saisir pour les propriétaires et producteurs forestiers intéressés à réaliser des plantations multiespèces qui sont moins propices dans le cadre normal des activités forestières.

Néanmoins, d'autres opportunités devront être envisagées, car les besoins actuels de reboisement en forêt privée ne sont pas comblés. Ce sont en moyenne 26 millions de plants supplémentaires par année qui devront être mis à disposition des propriétaires forestiers advenant un partage équitable des plants distribués selon la proportion de superficies forestières productives par type de tenure.

Selon les paramètres actuels, cette initiative ne prévoit pas de financer le reboisement de plants qui assurent la régénération des forêts privées récoltées dans le cadre d'activités forestières commerciales habituelles. C'est donc dire que le gouvernement souhaite d'abord et avant tout accroître la superficie forestière au pays en milieu urbain, périurbain, agricole ou forestier.

Le gouvernement fédéral a tout intérêt à assouplir ses conditions afin de miser sur les producteurs forestiers qui ont démontré à travers le temps leur capacité à reboiser les forêts tout en partageant les coûts avec l'État. Qui plus est, le reboisement et le boisement en forêt privée ou en milieu agricole marginal sont sans doute moins onéreux que celui des forêts publiques en raison de leur proximité. De plus, des initiatives de boisement en milieu urbain ou périurbain nécessitent généralement des arbres de très fortes dimensions qui sont dispendieux à produire et à mettre en terre.

### **La contribution du secteur forestier à la lutte contre les changements climatiques**

Le secteur forestier peut pourtant contribuer de façon significative à améliorer le bilan carbone du pays grâce à l'aménagement forestier et aux produits du bois. La plantation et la réalisation de travaux sylvicoles réduisent la vulnérabilité des forêts aux épidémies d'insectes et aux incendies, et augmentent les volumes de carbone séquestrés dans les peuplements forestiers aménagés (dont les plantations). En effet, 1 m<sup>3</sup> de bois contient à lui seul 0,9 tonne de CO<sub>2</sub>. De plus, la récolte et la transformation du bois en produits forestiers (comme le bois d'œuvre) à faible empreinte carbone permettent d'emmagasiner du carbone sur le long terme. Qui mieux est, ces produits du bois peuvent remplacer des matériaux de construction présentant un bilan de carbone moins intéressant, comme le béton, l'aluminium, l'acier ou le plastique. En effet, 1 m<sup>3</sup> de bois, utilisé en substitution d'autres matériaux de construction, permet de réduire en moyenne l'émission de 1,1 tonne de CO<sub>2</sub>. Au cumulatif, 1 m<sup>3</sup> de bois produit et transformé en matériaux de construction permet de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 2 tonnes.

Ainsi, le reboisement des forêts privées dans le cadre des activités forestières traditionnelles et le boisement de terrains agricoles marginaux ne présentant pas d'intérêt pour une remise en culture devraient être également privilégiés si le gouvernement canadien souhaite atteindre ses objectifs de lutte contre les changements climatiques. Une avenue privilégiée pourrait être de permettre le reboisement multiespèces des superficies récoltées afin d'assurer la restauration d'habitats forestiers, lorsque autrement une monoculture serait préconisée. Cette initiative pourrait également permettre la l'acceptation de la plantation feuillue ou mélangée dans les forêts privées situées dans le sud du pays. Il s'agit là de considérations qui devraient être à tout le moins explorées considérant le potentiel de reboisement des forêts privées.

### **Les attentes des producteurs forestiers**

Les attentes des producteurs forestiers canadiens quant à ce programme n'ont d'égal que leur capacité à y contribuer. Si le gouvernement fédéral souhaite faire de ce programme un succès, il faudra trouver des moyens d'ajuster ses paramètres afin d'exploiter tout le potentiel des forêts privées.

La PPFQ, de concert avec la Fédération canadienne des propriétaires forestiers, poursuivra les démarches suivantes dans le cadre du présent dossier :

1. Sensibiliser les autorités ministérielles à l'opportunité d'assouplir les paramètres d'application du programme afin d'assurer le reboisement des forêts privées visées par des activités forestières usuelles.
2. Que les gouvernements fédéral et provinciaux établissent des partenariats, lorsque possible et notamment au Québec, afin de miser sur les canaux existants pour acheminer les fonds disponibles et distribuer les plants. D'ici là, les organismes à but lucratif ou non, les municipalités, les communautés autochtones et même les individus peuvent appliquer directement sur le programme ([consultez les conditions d'admissibilité](#)).
3. Entamer des discussions avec les organisations de producteurs agricoles afin de favoriser le boisement de terres marginales et friches abandonnées ne présentant pas d'intérêt pour une remise en culture, inciter au boisement de zones riveraines en milieu agricole et développer de nouvelles capacités de production dans les pépinières afin de répondre aux nouveaux besoins.
4. Que les gouvernements investissent dès maintenant dans les pépinières afin d'augmenter la capacité de production de plants pour le reboisement des forêts privées.

Analyse et rédaction : Vincent Miville, ing.f., M.Sc.